

Affaires courantes

Tout le monde sait que le gouvernement a hérité d'une taxe très complexe. Cette taxe représente aussi un lourd fardeau pour les Canadiens. Cette taxe a été, ces dernières années, un facteur essentiel de la révolte fiscale et de la révolte contre le gouvernement, et il y a sans doute de nombreux députés qui doivent leur présence à la Chambre aujourd'hui à cette désaffection générale du public à l'égard du gouvernement précédent.

Nous nous sommes attaqués à ce problème. C'est une des premières choses que nous avons faites lorsque la Chambre a entamé sa session. Je me rappelle avoir présenté au nom du gouvernement une motion à cet égard dès la première semaine de nos travaux au Comité des finances. Nous avons déclaré très clairement dans le discours du trône, et au comité dès le premier jour, que nous allions remplir l'engagement que nous avions pris dans le livre rouge.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les membres du caucus de l'ancienne opposition libérale et les membres de l'ancien cabinet du chef de l'opposition officielle, de tout le travail qu'ils ont accompli pour préparer le livre rouge.

J'ai participé de très près à l'élaboration des politiques du Parti libéral du Canada, et il nous a fallu des années pour amener les gens à reconnaître que la meilleure façon de réussir en politique consistait à proposer aux Canadiens un mandat clair, un choix clair, quant à ce que nous entendions faire une fois au gouvernement.

Le livre rouge constitue le premier effort sérieux d'un grand parti pour présenter un document substantiel. Le fait que nous l'utilisions comme point de référence dans nos actions est tout à l'honneur du premier ministre et de son cabinet.

Notre étude faisait suite à l'engagement que le gouvernement avait pris dans le livre rouge de demander au Comité des finances de «faire rapport sur toutes les solutions de rechange à la TPS pour la remplacer par un dispositif qui produira des recettes tout aussi élevées, qui sera plus juste à l'égard des consommateurs et des petites entreprises, qui sera moins un casse-tête pour les PME et qui encouragera les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux à coopérer et à harmoniser leurs politiques fiscales».

Fait à signaler, dès le premier jour de séance du comité, cette motion a été adoptée à l'unanimité et les députés des trois partis ont voté pour que le comité commence ses travaux.

C'est dans un grand esprit de coopération que les témoins ont été convoqués et interrogés, et je crois que les membres du comité ont vite constaté la complexité de la TPS en tant que taxe fédérale à la consommation.

• (1535)

Peu le savent, mais le gouvernement fédéral a commencé à percevoir des impôts sur le revenu en 1917, à la suite des dépenses budgétaires qu'il avait engagées durant la Première Guerre mondiale. Il a instauré une taxe à la consommation, sous diverses formes, en 1923.

En conséquence, le gouvernement impose une taxe à la consommation sous une forme ou une autre depuis 70 ans. Les

membres du comité ont montré beaucoup de maturité lorsqu'ils ont commencé à examiner la réforme de ces taxes, leur restructuration et l'établissement d'une nouvelle taxe complètement différente de la TPS qui, je dois le reconnaître, a été une grande source de frustration pour presque tous les Canadiens que j'ai rencontrés.

Au moment où je vous parle, de nombreux Canadiens n'ont pas pu prendre connaissance du rapport, puisqu'il a été déposé il y a à peine 48 heures et qu'il commence tout juste à être distribué. Le comité a divisé son travail en cinq parties. Il a examiné l'histoire de la taxe et les raisons pour lesquelles elle a suscité autant de mécontentement. Il a pris en considération le fait que la TPS est devenue une occasion ratée.

À titre de député de l'opposition. . .

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement savoir si le député va poser une question ou s'il fait une observation.

Le président suppléant (M. Kilger): Voyons si je peux aider le député. J'ai appelé une période de questions et observations à la fin de l'intervention du député de Calgary-Centre. Comme personne ne demandait la parole, j'ai ordonné la reprise du débat, lequel se poursuit.

M. Walker: Monsieur le Président, je dois dire que c'est le député qui a d'abord évoqué l'image sportive de la recrue. Je pense que nous sommes tous des recrues qui jouent encore la tête basse. Portez attention au débat et écoutez toutes les subtilités du Président.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Je voudrais interrompre le député, si je puis. Je voudrais rappeler à tous les députés que, même s'il est possible que nous ajournions nos travaux au cours de la semaine, ils doivent encore s'adresser directement à la présidence.

M. Silye: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'estime que le député devrait retirer ses observations. S'il veut jouer au football, je suis prêt à l'affronter n'importe quand. S'il veut déclencher une guerre de mots. . .

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est un débat qui devra se tenir un autre jour et ailleurs.

M. Walker: Monsieur le Président, je prends vos propos au sérieux et je m'excuse si j'ai contrarié la présidence de quelque façon que ce soit.

Revenons-en à la TPS et au travail accompli par le comité. Le comité en est venu à la conclusion que si l'on voulait vraiment procéder à une réforme de la TPS, il importait de rendre publiques les principales options possibles.

Ces options incluent diverses propositions formulées par le public. Par exemple, certains témoins souhaitaient que le gouvernement fédéral élimine complètement les taxes à la consommation. D'autres ont proposé une restructuration du système et l'imposition d'une taxe sur les opérations commerciales. D'autres encore étaient en faveur de modifier les dispositions relatives